

MAIRIE
DE
VALSONNE
RHONE
69170
TEL 04 74 05 18 06
FAX 04 74 05 15 37

Valsonne, Le 10 février 2018

M. Le Président
Conseil Départemental du Rhône
29 – 31 Cours de la Liberté
69 483 Lyon Cedex 03

Objet : déneigement des routes départementales

Monsieur le Président,

Comme chaque hiver, plusieurs épisodes neigeux ont concerné la commune de Valsonne sans que ceux-ci n'aient d'ailleurs un caractère exceptionnel.

Néanmoins, lors de ces évènements, nous avons constaté une sensible dégradation des conditions de circulation sur les routes départementales. La RD 313 axe majeur traversant la commune, comme la RD 82 la reliant à son chef-lieu Tarare via le Col des Cassettes ont été à plusieurs reprises impraticables.

De nombreux administrés m'ont fait remonter cette situation nouvelle et inacceptable.

La qualité de déneigement s'est considérablement dégradée tant dans sa fréquence (moins de passages), que dans son amplitude (déneigement beaucoup plus tardif à des heures de forte circulation, absence de salage préventif...).

Je regrette fortement ce désengagement du Département. Cette dégradation du service public rendu à nos concitoyens porte préjudice à notre activité économique, contribue à l'affaiblissement de l'image de la collectivité départementale et, surtout, met en danger les usagers de la route.

Ainsi, je vous invite à rétablir le niveau de service antérieur. Les choix budgétaires ne peuvent s'effectuer au détriment de la sécurité de nos administrés.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Bien à vous

Le Maire,

Patrick BOURRASSAUTE

